



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 23

Procurations : 3

Votants : 26

Présents : Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Martine SOUQUET

N° 024/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation des comptes administratifs 2023 Budget Lotissement

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Lotissement, pour l'année 2023 comme suit :

BUDGET LOTISSEMENT

Fonctionnement

Recettes : 10 000 €

Dépenses : 36 224,84 €

Soit un déficit de : 26 224.84 €

Investissement

Recettes : 0.00 €

Dépenses : 0.00 €

Soit un résultat de : 0.00

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2023, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2023 – Budget Lotissement, s'établit comme suit :

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Francis Ruffel', written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 21 mars 2024